

Avril 2021

Réussissons la relance

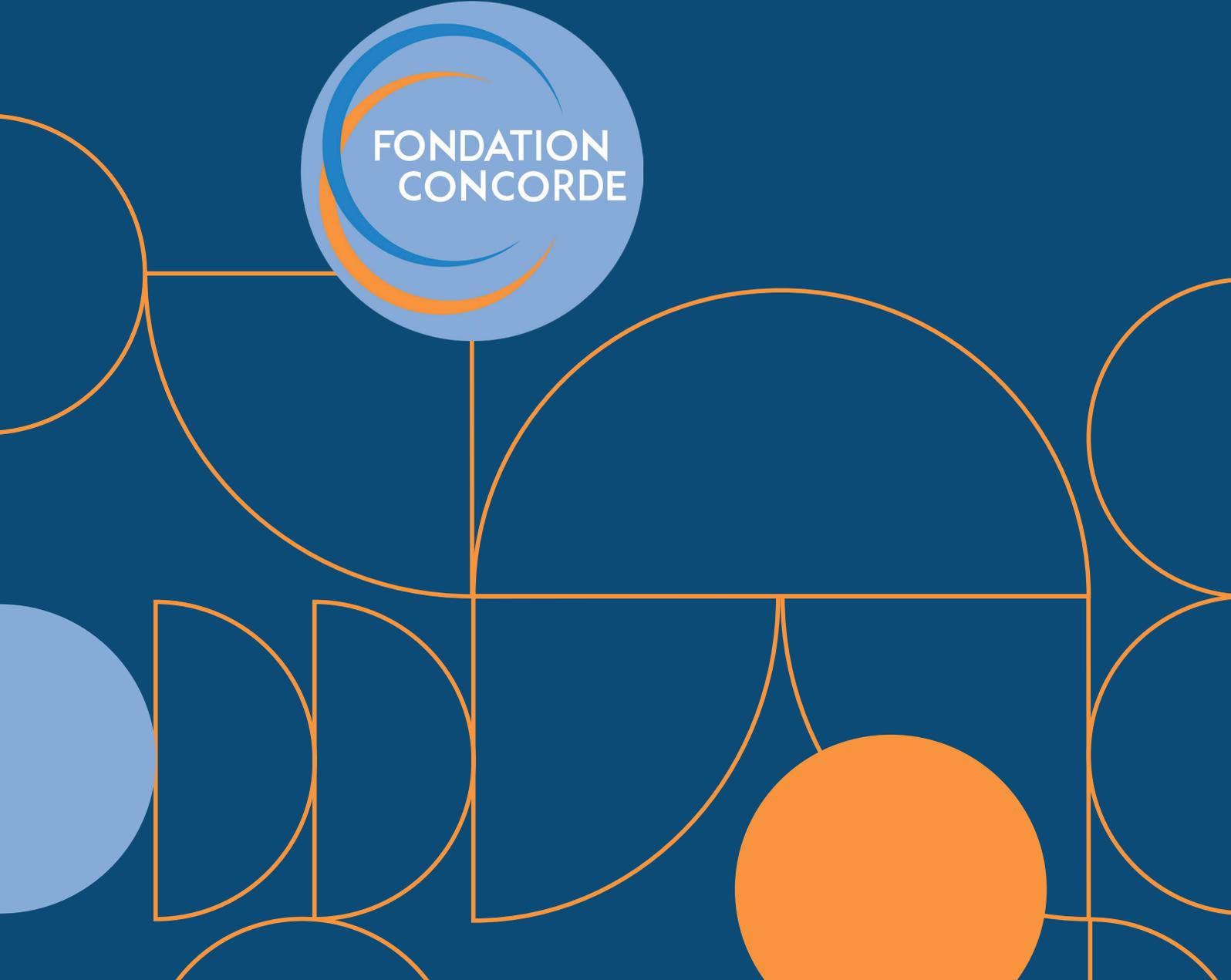
•
L'indispensable
soutien aux entreprises

•
Priorité à l'investissement
productif

•
Les nouveaux champs
d'expansion post-crise



FONDATION
CONCORDE



Éditorial

Produire mieux pour produire plus

Une conviction des auteurs de cette note : ce sont bien les investissements et les projets de développement des entreprises qui sont la clé de la relance économique.

L'investissement productif est l'alpha et l'oméga d'une stratégie économique de long terme gagnante.

Il est la condition d'une souveraineté industrielle recouvrée et du retour à une croissance solide, durable et riche d'emplois d'avenir pour les femmes et les hommes.

Plus ciblé, plus vite, plus fort

Le gouvernement doit avoir le courage de laisser tomber les entreprises « zombies » vouées à disparaître pour concentrer le surcroît nécessaire de mobilisation des politiques publiques sur le tissu économique le plus prometteur.

La crise pandémique mondiale a coûté deux ans de fonds propres aux entreprises, en même temps qu'elle a mécaniquement engendré une épargne supplémentaire de 5 % du PIB.

À cet égard, le desserrement des contraintes réglementaires multiples - nationales et européennes – comme la volonté politique de faire retomber une pression fiscale étouffante, doivent, en urgence, flécher l'accélération de l'innovation et de l'investissement productif des entreprises.

Cette note de la **Fondation Concorde** propose des mesures utiles, de bon sens, au service d'une relance réussie. ●



En synthèse

Les propositions de la Fondation Concorde pour réussir la relance



- **Création d'un crédit d'impôt investissement,** payable immédiatement sur présentation des factures.
 - **Amplification et généralisation des quatre dispositifs de relance par des aides à projets et des aides aux investissements** (aide à l'investissement industrie du futur, aides aux projets structurants pour la compétitivité (PSPC), French Tech Bridge, soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie).
 - **Incitation fiscale de l'actionnariat citoyen de long terme dans les entreprises** de moins de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires par un abattement de 8 % sur la plus-value par année de détention au-delà de deux ans.
 - **Incitation des Français à consacrer 10 % de leurs cotisations retraite à l'investissement dans des fonds de pension.**
 - **Extension de la mesure des prêts de long terme aux TPE et PME saines** dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros.
 - **Négociations européennes en vue de réviser les ratios prudentiels de Bâle III et la directive européenne Solvabilité II.**
 - **Report des déficits 2020 et 2021 sur les bénéficiaires de 2019 et 2018,** avec un remboursement immédiat en cash pour les entreprises de moins de 500 salariés.
- Décalage de l'échéancier de remboursement des Prêt garantis par l'État (PGE) à la date d'autorisation de reprise de l'activité pour les secteurs fermés** (restauration, salles de sport etc...).
- **Suppression de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).**

Avec la participation de Christian de Boissieu, Christian Ciganer, Jean-François Damour, Jean-Luc Dechery, Jonas Haddad, Claude Sadoun et Christian Saint-Étienne
Coordination : Philippe Ansel, Chef économiste



Sommaire



L'indispensable soutien aux entreprises

- Le risque de chute de l'investissement plus important que le choc de la dette 5
- Un soutien sélectif 6
- Sauver les entreprises saines et restaurer leur capacité d'investissement par un apport de capitaux propres 6
- Faciliter le redéploiement de l'économie sur les nouveaux axes de croissance avec des aides à l'investissement 9
- Réussir le redressement de notre industrie 12

Priorité à l'investissement productif

- À l'heure actuelle, il n'y a pas de problème d'insuffisance de la demande en France 13
- La crise provoque une mutation des modes de vie, de travail et de consommation et touche en particulier les métropoles 13
- Le principal enjeu pour l'économie française : l'adaptation à ces mutations structurelles 14

Les nouveaux champs d'expansion post-crise pour l'économie française

- La numérisation de l'économie, des entreprises et de l'administration 16
- La reconquête productive 16
- Un nouvel urbanisme 17
- La décarbonation de l'économie, du transport, du logement 18



L'indispensable soutien aux entreprises

Le risque de chute de l'investissement plus important que le choc de la dette

Selon la Banque de France, la dette nette globale des entreprises françaises n'a augmenté que de 0,8 % par rapport à 2019, soit 17 milliards d'euros. La baisse d'activité s'est donc traduite par un choc de trésorerie qui a été fortement amorti par les dispositifs de soutien publics. Cependant, cette situation rassurante masque des réalités très hétérogènes selon les entreprises et les secteurs et s'explique également par le report des échéances sociales (25,6 milliards d'euros au 23 février 2021) et fiscales (3,6 milliards d'euros).

Si la chute de l'activité a en moyenne, peu augmenté l'endettement des entreprises, elle va avoir, en revanche, un impact majeur sur les comptes des entreprises.

Selon Rexecode, après l'impôt sur les sociétés et les dividendes, la capacité d'autofinancement net des entreprises françaises sera amputée de 100 milliards d'euros en deux ans. Pour beaucoup d'entre elles, cela signifie deux années d'autofinancement net négatif. Il leur sera impossible de maintenir leurs projets d'investissements. Alors qu'il faut investir

davantage pour se redéployer, au regard des mutations économiques structurelles à l'œuvre amenées par la crise sanitaire, et pour investir dans la transition écologique. **Ce risque de recul de l'investissement constitue la plus grande menace pour l'activité et pour l'emploi, en particulier pour l'insertion professionnelle des jeunes.**

Dans ces conditions, la stratégie de soutien aux entreprises doit viser en priorité deux objectifs majeurs :

- Sauver les entreprises saines et toujours viables dans le nouveau contexte économique post-crise sanitaire et restaurer leur capacité d'investissement par un apport de capitaux propres ;
- Faciliter le redéploiement de l'économie sur les nouveaux axes de croissance, la reconquête industrielle, la transition écologique, le numérique, avec des apports de fonds propres et des aides à l'investissement.

L'énonciation de ces deux priorités implique une sélectivité dans le soutien aux entreprises, les moyens de l'État étant contraints.

Un soutien sélectif

Toute la difficulté des politiques publiques de soutien aux entreprises est de « faire le tri », en soutenant les entreprises saines et performantes, sans soutenir des entreprises inefficaces, qui auraient dû faire faillite, ou les entreprises dont le marché va régresser structurellement. On multiplierait alors les entreprises « zombies », qui, en survivant tout juste, bloquent le dynamisme économique et empêchent des firmes plus productives de prendre leur place, en particulier en accaparant une main-d'œuvre qui serait utilisée beaucoup plus efficacement dans les secteurs en expansion ou même en occupant des emplacements commerciaux de qualité.

Un apport de fonds propres semble peu efficace pour ces entreprises qui étaient déjà fragilisées avant la crise ou celles dont la crise sanitaire affecte très durablement leurs perspectives. Pour ces entreprises, la solution consiste plutôt en une restructuration rapide et ordonnée du passif, voire, pour les plus compromises d'entre elles, une liquidation, qui doit permettre à l'ensemble des parties prenantes de rebondir.

Les services à la personne représentent un enjeu de sauvegarde moindre, car ils mobilisent moins de capital et disposent de ce fait d'une importante capacité de régénération. Il faut par exemple avoir en tête que, selon certains experts, la moitié des restaurants pourraient faire faillite suite à la crise sanitaire, mais que selon l'INSEE, en période normale, un quart des restaurants ne survit pas plus de trois ans. L'État joue par nature un rôle central dans le processus de sélection. Le « tri » relève en effet en première étape des directeurs généraux

des finances publiques, qui accorderont ou non des délais sur les créances fiscales ou sociales. Il faut qu'il continue à jouer pleinement son rôle.

Nous proposons une mesure de soutien en faveur des entreprises initialement saines :

- Pour les entreprises de moins de 500 salariés, donner la possibilité de reporter les déficits 2020 et 2021 sur les bénéfices de 2019 et 2018, avec un remboursement immédiat en cash ;
- Faire partir l'échéancier de remboursement des PGE (5 ans + un an de remboursement différé) à la date d'autorisation de reprise de l'activité pour les secteurs soumis à interdiction (restauration, salles de sport...).

Sauver les entreprises saines et restaurer leur capacité d'investissement par un apport de capitaux propres

Les fonds propres rendent les entreprises plus résilientes en cas de crise (elles peuvent couper dans les dividendes) et surtout, elles leur permettent de réaliser des investissements plus ambitieux, des investissements de rupture. C'est un enjeu clé dans la période de ruptures technologiques que nous vivons. Le fait de se financer majoritairement par le marché et peu par les financements bancaires explique en grande partie la domination technologique des entreprises américaines.

Les entreprises françaises sont structurellement en manque de fonds propres, d'abord du fait de l'excès de prélèvements qui les frappe,

ensuite de l'absence de fonds de pension, qui constituent dans les autres pays un moyen important d'apporter du capital aux entreprises sur le long terme. Cette situation de manque de capitaux propres a été aggravée par la réglementation européenne de 2010 (Bâle III), qui impose aux intermédiaires financiers de détenir des fonds propres très importants. Cela les oblige à pratiquer des marges d'intermédiation élevées qui alourdissent considérablement le coût du financement des entreprises et, au total, les dissuadent de remplir correctement cette fonction cruciale au développement des entreprises. Il était certes indispensable, après 2007-2008, de durcir la réglementation prudentielle sur les intermédiaires financiers, en particulier sur les banques, le défi réglementaire permanent en matière bancaire et financière étant de concilier deux objectifs potentiellement contradictoires, la stabilité du système financier d'un côté, le financement adéquat de l'économie réelle de l'autre côté.

Avec Bâle III pour les banques, avec Solvabilité II pour les compagnies d'assurance, nous estimons que le balancier est allé trop loin, au détriment du financement adéquat de l'économie réelle. Malgré quelques petites modifications introduites depuis 2015, Solvabilité II pousse les compagnies d'assurance vers le financement des dettes publiques et les décourage d'aller financer en fonds propres les entreprises.

C'est pourquoi, dans ce contexte, la Fondation Concorde estime nécessaire un aménagement de la réglementation :

- Il convient d'effectuer une évaluation de l'impact de Bâle III sur les financements

bancaires, du point de vue de leurs montants, de leurs échéances et des taux appliqués. Pour améliorer les financements bancaires sans mettre en danger l'objectif de stabilité financière, il faudra très probablement procéder à un recalibrage des ratios prudentiels de Bâle III. De plus, la réforme évoquée de 2017, qui pénalise fortement les banques européennes vis-à-vis des banques américaines, devrait être ajournée sine die.

- Les modifications introduites au fil du temps dans la directive européenne Solvabilité II étaient nécessaires, mais elles restent insuffisantes. La France doit porter au niveau européen le débat sur la révision de cette directive - tous les pays, même l'Allemagne, devraient y trouver leur compte - dans un sens plus favorable au financement en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises privées par les compagnies d'assurance.

La crise sanitaire réduit fortement la capacité d'investissements des entreprises françaises alors qu'elles souffraient déjà d'une insuffisance de fonds propres.

Pour remédier aux conséquences de la crise sanitaire, le gouvernement propose aux PME et ETI dont le CA est compris entre 2 millions et 1,5 milliard d'euros des prêts de long terme comptabilisés en quasi-fonds propres, à hauteur de 20 milliards d'euros. Il s'agit de prêts sur 8 ans, qui bénéficient d'un différé de paiement de quatre ans, ce qui permet aux entreprises de financer leurs investissements et d'en encaisser les premiers retours avant même de commencer à les rembourser. Ces prêts présentent également l'intérêt de ne pas diluer le

capital des entreprises, ce qui correspond à la demande des PME. Enfin, ils permettent de mobiliser le surcroît d'épargne des Français via une cession de 90 % des créances auprès des compagnies d'assurance-vie. C'est donc une réponse particulièrement bien adaptée, mais probablement insuffisante en volume et qui ne permet pas de résoudre le manque structurel de fonds propres des entreprises françaises.

Nous proposons de compléter le dispositif par les mesures suivantes :

- Étendre la mesure des prêts de long terme aux TPE et PME saines dont le CA est inférieur à 2 millions d'euros, sous réserve d'adhésion à un centre de gestion agréé. Cette disposition permettrait d'exercer un contrôle de la gestion des fonds garantis par l'État.
- Compléter les mesures d'orientation de l'épargne des Français vers les PME, insuffisantes et pas véritablement adaptées au comportement d'investissement des Français. Le gouvernement a créé à l'automne un label « FRANCE Relance », dont bénéficient déjà plus de 130 fonds d'investissement dans le non-côté. On ne peut douter que cela remporte un succès d'estime, mais qui ne devrait pas être supérieur aux nombreuses tentatives précédentes, PEA-PME, FIP, FCPI...

La faiblesse des fonds ainsi drainés (le fonds BPI Entreprises 1 n'a collecté que 20 millions d'euros depuis octobre) s'explique par l'attachement des Français à la protection de leur capital, ainsi qu'à la mémoire de comportements abusifs de certains

gestionnaires de fonds de défiscalisation (frais très élevés, allongement démesuré des périodes de liquidation, captation de la plus-value des meilleurs investissements aux dépens des premiers investisseurs).

Aussi, pour changer d'échelle, proposons-nous 3 mesures :

- **Apporter une garantie du capital investi en contrepartie d'un blocage de l'investissement pendant une période de 5 à 8 ans**, la garantie étant apportée à 70 % par l'État via la BPI et à 30 % par les fonds d'investissement en contrepartie de leur labellisation. Il faut par ailleurs donner un véritable contenu à cette labellisation par des règles protectrices des investisseurs individuels et une réelle supervision ;
- Pour amplifier le montant des fonds alloués par les établissements financiers (banque, compagnies d'assurance, fonds d'investissements, *family offices*) au capital développement, **nous proposons que l'État garantisse également 70 % du capital investi**, en se rémunérant annuellement à hauteur de 1 % du capital pour cette garantie.

Ces garanties apportées par l'État ne devraient pas avoir d'incidence budgétaire et, au contraire, apporter des recettes. En effet, une étude réalisée par EY a montré que la performance globale du capital-investissement français était stable depuis 2014, à un niveau de l'ordre de 10 % en moyenne par an. Elle atteignait même 11,3 % par an sur un horizon de 10 ans, à fin 2019. Ces garanties constituent pour le moment le seul moyen de réaliser une intermédia-

tion financière compétitive entre l'épargne des ménages soucieux de la protection de leur capital et les besoins en fonds propres des entreprises.

Il semble utile pour financer ces projets de développements des PMI et des ETI de proposer une option d'apport de capital par des obligations convertibles avec prime de non-conversion. Ce dispositif répond à la demande d'une partie notable des entrepreneurs qui refusent de faire entrer des actionnaires à leur capital, de peur de perdre progressivement du poids, et à terme, le contrôle de leur affaire.

■ **Une incitation fiscale à l'actionnariat citoyen de long terme dans les entreprises** de moins de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires, par un abattement de 8 % sur la plus-value en cas de cession par année de détention au-delà de 2 ans

En complément de ces mesures, **il faut donner la possibilité aux Français de consacrer 10 % de leurs cotisations retraite à l'investissement dans des fonds de pension.** La France est un des pays où le rôle des fonds de pension est le plus faible : seulement 10 % de la population active est couverte par un produit d'épargne retraite, quand ce taux est de 100 % en Suède et aux Pays-Bas, de 60 % au Canada et aux États-Unis, de 50 % au Royaume-Uni et de 40 % en Allemagne. Cela pénalise le niveau de vie des retraités, puisqu'il est dix fois plus rentable d'investir dans des actifs financiers que de cotiser, et cela handicape le développement économique du pays, en privant le financement des entreprises françaises de ces ressources : les pays dotés de fonds de pension connaissent des taux de croissance

supérieurs à ceux qui en ont peu, comme la France ou l'Italie.

Faciliter le redéploiement de l'économie sur les nouveaux axes de croissance avec des aides à l'investissement

Dans le cadre de son plan de relance, le gouvernement a mis en place quatre dispositifs d'aides à l'investissement et d'aide aux projets de développements. :

- **L'aide à l'investissement industrie du futur** centrée sur les investissements dans les équipements robotiques et domotiques, les équipements de fabrication additive, les logiciels 3D, les machines de production à commande numérique, les équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle, l'IA...
- **Les aides aux projets structurants pour la compétitivité (PSPC)**, qui visent à renforcer la position des entreprises françaises sur les marchés porteurs, en soutenant des actions de recherche industrielle et de développement expérimental ayant vocation à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles.
- **Le French Tech Bridge**, le financement du haut de bilan/quasi-fonds propres. Entre 100 000 et 5 millions d'euros en obligations convertibles de financement public, dans la limite de 50 % du tour de table destiné aux start-ups de moins de huit ans.
- **Le soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie** destiné aux entreprises immatriculées en France avec

un projet d'investissement industriel d'au moins 200 000 €.

Il faut souligner le grand succès de ces dispositifs puisque tous les budgets alloués ont été consommés, en particulier celui du soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie, qui s'est inspiré de l'appel à projets PM'Up Relance Industrie mis en place en juillet 2020 par la région Île-de-France.

Ce dispositif soutient des projets visant à :

- Relocaliser certaines briques de la chaîne de valeur en Île-de-France ;
- Transformer, moderniser et optimiser une chaîne de production ;
- Diversifier l'activité ou réorienter le modèle économique de l'entreprise.

Ce dispositif s'est avéré particulièrement efficace pour augmenter l'investissement productif et pour créer des emplois à haute valeur ajoutée et au total pour un très faible coût. L'évaluation du dispositif de la région Île-de-France montre en effet que 75 entreprises lauréates ont été soutenues pour 42,5 millions d'euros, permettant de déclencher 162 millions d'euros d'investissements et de créer ou de maintenir 6 000 emplois. **Cela représente un coût minime de 7 000 € par emploi, soit probablement la mesure la plus efficace jamais mise en place.** Ces chiffres sont à rapprocher par exemple du coût des emplois créés par le CICE. Selon la dernière évaluation de France Stratégie, le CICE a permis de créer 160 000 emplois pour un coût annuel de 18 milliards d'euros, soit un coût de 112 000 € par an par emploi.

Pourquoi de telles disparités d'efficacité des fonds publics en matière de création d'emplois ? Parce que les mesures indifférenciées se perdent dans des effets d'aubaine (le CICE a d'abord profité à la grande distribution et à La Poste) et, en profitant à tous – entreprises en difficulté, secteurs en déclin –, ces mesures ralentissent le processus d'adaptation de l'économie. Ainsi, le CICE n'a eu aucun effet sur l'investissement des entreprises. En outre, axées sur la baisse du coût du travail peu qualifié, ces mesures spécialisent l'économie française sur des produits et des services à faible valeur ajoutée, les plus concurrencées sur les marchés internationaux.

Cela montre que les projets de développement et d'investissements des entreprises sont la clé du développement de l'emploi, encore davantage dans cette période d'accélération des mutations. Les politiques publiques doivent donc viser en priorité le développement de l'investissement productif. C'est le levier le plus efficace pour créer de l'emploi.

L'analyse des dossiers lauréats témoigne de l'élan qui peut ainsi être donné à des projets de relocalisation industrielle. Par exemple :

- **Syos**, localisée à Paris, a lancé la fabrication des becs de saxophone et clarinette sur mesure par impression 3D grâce à une subvention de 600 000 €. Ses effectifs devaient passer de 7 à 51 emplois grâce à cet investissement ;
- **Bone 3D**, basée à Paris, a bénéficié d'une subvention de 800 000 € pour lancer une fabrication additive (impression 3D) à destination médicale : dispositifs médicaux sur

mesure, simulateurs chirurgicaux, gestion de parcs d'impression 3D pour les hôpitaux. Ses effectifs devraient croître de 10 à 50 emplois.

- **Sauermann Industrie**, à Chevry-Cossigny, lance la production de mini-pompes pour les climatiseurs, composées d'un cœur de pompe et d'un « cerveau » avec une carte électronique, grâce à une subvention de 600 000 €. Cela devrait permettre de créer 7 emplois.

- **Krys Group**, à Bazainville, va moderniser son site industriel pour y relocaliser la fabrication de 300 000 verres à forte valeur ajoutée qui étaient auparavant produits hors de France (subvention : 600 000 €).

En conséquence, nous proposons tout de suite de prolonger et amplifier ces 4 dispositifs de soutien à l'investissement industriel en augmentant sensiblement leurs dotations budgétaires. Il s'agit de soutenir et d'accélérer le développement des entreprises présentes sur les nouveaux axes de croissance : numérique, reconquête productive, décarbonation. Pour changer d'échelle dans cette relance de l'investissement productif, nous proposons de les remplacer par un crédit d'impôt payable immédiatement sur présentation des factures pour les dépenses de matériels et outillages utilisés pour des opérations industrielles de transformation et de fabrication ; des logiciels et des équipements de réalité augmentée intervenant dans la conception, la fabrication et la transformation hors-énergie. Cela permettrait de réaliser le choc d'investissement et de transformation dont notre industrie a besoin en incitant toutes les entreprises industrielles à investir. Dans l'hypothèse où le taux serait

fixé à 30 %, engendrant une hausse de l'investissement de 20 %, le coût s'élèverait à 5 milliards €.

Ce crédit d'impôt modernisation de la production présente l'avantage :

- D'être déjà pratiqué par le ministère de l'Économie et des Finances (CICE, CIR) ;
- D'être calqué sur les mesures de suramortissement prises entre 2015 et 2017 et dans le PLF 2019 ;
- D'être ciblé presque exclusivement sur l'industrie, mais d'être compatible avec les règles européennes de la concurrence, car il ne désigne pas un secteur bénéficiaire en particulier ;
- D'être « paramétrable » ;
- De profiter à l'ensemble des entreprises industrielles (bénéficiaires ou non) et donc de relancer l'industrie sur l'ensemble des territoires, au moment où les capacités de financement des investissements vont se trouver très amoindries.

Pour augmenter les capacités d'investissements des entreprises et accroître la profitabilité de la production sur le territoire français, nous proposons d'engager une nouvelle étape de baisse des impôts de production en supprimant la C3S. C'est l'impôt le plus nuisible, car il taxe en cascade le chiffre d'affaires à tous les stades de fabrication. S'il y a 4 étapes de fabrication avec des entreprises différentes, le produit est taxé 4 fois ! Pour s'en prémunir, les entreprises ne peuvent que chercher des sous-traitants à l'étranger...

Réussir le redressement de notre industrie

Ce défi majeur passe par deux priorités :

- Réduire les charges sur la production pour les mettre à égalité ou même moins élevées que la moyenne européenne ;
- Organiser localement les « groupes d'entreprises », créer sous leur autorité des « instituts locaux » de gestion des activités, organiser systématiquement les partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche selon les modèles étrangers réussis. La Fondation Concorde diffusera un modèle d'organisation. ●

Priorité à l'investissement productif

À l'heure actuelle, il n'y a pas de problème d'insuffisance de la demande en France

En témoignent :

• L'épargne des Français

De 15 % au quatrième trimestre 2019, le taux d'épargne des Français, déjà élevé par rapport à la moyenne européenne, est passé à 26,7 % au deuxième trimestre 2020, selon l'INSEE. Sur l'ensemble de l'année, la crise du Covid-19 a engendré une épargne supplémentaire de l'ordre de 130 milliards d'euros, soit plus de 5 % du PIB. Cette explosion de l'épargne est due essentiellement à la difficulté à dépenser, faute d'offre avec les confinements et couvre-feu.

• Le maintien du pouvoir d'achat des Français

Grâce aux différents dispositifs mis en œuvre par l'État. Selon le Trésor, le pouvoir d'achat des 10 % des ménages les plus modestes a même progressé de 2,4% (1 % pour le deuxième décile).

La crise provoque une mutation des modes de vie, de travail et de consommation et touche en particulier les métropoles

• Le développement de l'e-commerce et du drive

La crise sanitaire a modifié les modes d'achat. Les gagnants sont l'e-commerce, les drives, le commerce alimentaire de proximité. Les perdants sont les grands centres commerciaux et les commerces physiques non-alimentaires. Cela devrait se traduire par une modification des besoins immobiliers, avec moins de surfaces commerciales et davantage de surfaces logistiques.

• L'impact de la digitalisation sur l'emploi

Le recours massif au télétravail permet de réaliser un véritable bond en avant de la digitalisation et de la dématérialisation des processus. Par ailleurs, le télétravail a permis d'identifier les « poches » de sous-productivité des entreprises. Aussi doit-on anticiper de forts gains de productivité dans les sièges sociaux et les

fonctions centrales des grandes entreprises, gains rendus par ailleurs nécessaires par la nécessité de redresser leurs comptes. Par exemple, selon l'Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière, 150 000 emplois de bureaux pourraient être supprimés en Île-de-France au cours des douze prochains mois. Ces gains de productivité vont améliorer le potentiel de croissance à terme, mais à condition que l'économie puisse se redéployer par l'investissement et la formation.

• **L'impact du télétravail sur l'immobilier de bureau**

Le télétravail est désormais perçu favorablement par les entreprises, car il leur permet de réduire leurs coûts immobiliers dans une période post-crise où elles ont besoin de reconstituer leurs marges. Le parc de bureaux francilien pourrait ainsi régresser de 2 à 12 % en dix ans, selon l'Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière (IEIF).

• **Un impact structurel sur le tourisme ?**

Le puissant mouvement de digitalisation de l'économie devrait réduire sensiblement les déplacements professionnels internationaux et nationaux, remplacés par les téléconférences, les webinaires, les télédiagnostics. Cette réduction des déplacements est impulsée par les entreprises pour réduire leurs coûts et redresser leurs comptes affectés par la crise. Le « télé » devient la norme, avec des conséquences sur toute la chaîne du transport aérien, des industries aéroportuaires, de l'hôtellerie. On peut espérer que le tourisme haut de gamme reprenne son essor dès que les conditions sanitaires le permettront. La question de la reprise du tourisme de masse reste posée.

• **L'impact de la digitalisation de l'économie sur l'urbanisme**

L'essor du télétravail et de l'e-commerce modifie sensiblement les attentes et les besoins en matière d'urbanisme : taille et localisation du logement, immobilier commercial et immobilier de bureau, besoins logistiques...

• **L'accélération de la transition écologique**

Ce mouvement va resserrer les contraintes sur le développement économique, en particulier sur le développement des infrastructures qui seront encore plus contestées (Terminal 4 de Roissy, ligne 17 du Grand Paris Express), mais également sur la construction de logements, avec la « zéro artificialisation » des sols.

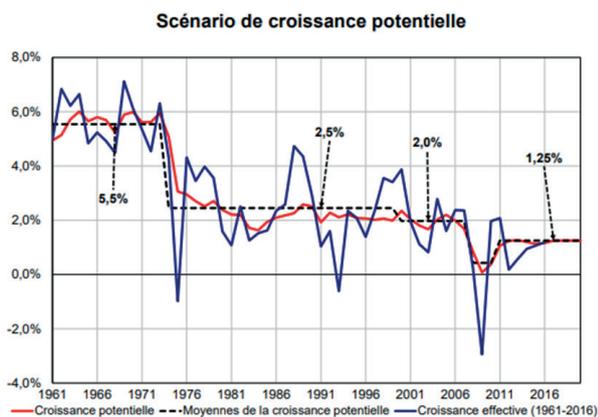
Le principal enjeu pour l'économie française : l'adaptation à ces mutations structurelles

Pour prendre la mesure de ces mutations, soulignons que le trafic aérien, qui conditionne une partie notable de notre économie (tourisme, aéronautique) ne retrouvera son niveau de 2019 qu'en 2024, dans l'hypothèse optimiste, et en 2029, dans le scénario pessimiste (Eurocontrol). L'abandon du terminal T4 de Roissy-Charles-de-Gaulle sanctionne à la fois cette baisse anticipée des perspectives de trafic, mais également la mise en cause du transport aérien sur le plan environnemental, autre mutation structurelle dont l'impact s'accroît.

Dans beaucoup de secteurs, on ne renouera pas avec les rythmes de croissance préexistants à la crise et il n'est même pas sûr que certains retrouvent le niveau d'activité d'avant-crise.

Il est donc illusoire de parier exclusivement sur un rebond de l'activité qui nous ramènerait à la situation d'avant la crise sanitaire. La croissance ne reviendra que lorsque les entreprises se seront adaptées et auront investi les nouveaux champs d'expansion découlant de ces mutations. Pendant la période de transition, on peut craindre une stagnation économique occasionnant une augmentation du chômage et de la pauvreté.

Toute récession fait reculer la croissance potentielle d'un pays par la perte de capital productif, avec les faillites et le recul de l'investissement, et par la perte de capital humain, avec la hausse du chômage et la perte de compétences qui s'en suit, comme nous l'avons constaté par le passé :



Source : Insee, calculs DG Trésor.

L'importance de ces mutations structurelles accélérées par la crise sanitaire va accentuer davantage le recul de notre croissance potentielle. **Notre hypothèse est que nous sortirons de la crise avec une croissance potentielle inférieure à 1 %**, rythme de croissance qui ne permet pas le désendettement, ni de répondre aux attentes de la population.

L'enjeu est donc de la rehausser par l'investissement et le développement des entreprises sur les nouveaux champs d'expansion. ●

Les nouveaux champs d'expansion post-crise

La numérisation de l'économie, des entreprises et de l'administration

La numérisation constitue un enjeu clé pour retrouver un État efficace et pour que les entreprises françaises s'insèrent au mieux dans une économie mondiale en voie de digitalisation accélérée.

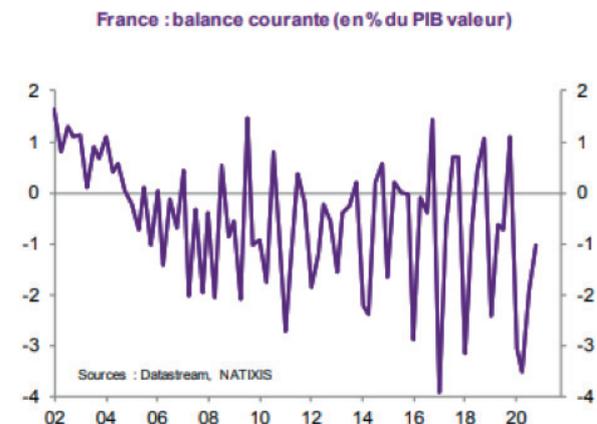
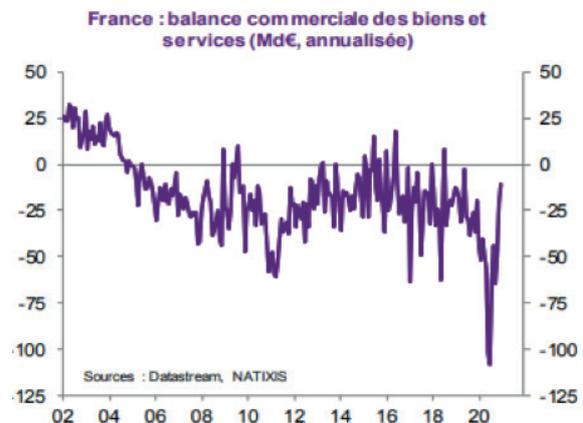
Le plan de relance de 110 milliards d'euros de la Corée du Sud consacre par exemple plus de 40 milliards à la digitalisation. Il vise à investir de manière massive pour encourager les entreprises à développer des robots, des véhicules autonomes, des drones, des hôpitaux intelligents. Il prévoit un développement en synergie de la 5G et de l'intelligence artificielle, qui doit notamment permettre de mettre en place un enseignement à distance plus efficace.

Ce plan vise aussi à créer 18 hôpitaux intelligents, où les services de soins à distance seraient privilégiés, à soutenir la mise en place de supports pour amplifier encore la vente en ligne du côté des commerçants ou à introduire des salles de conférences virtuelles au sein des petites et moyennes entreprises qui n'en ont pas encore, sans oublier l'amplification

de l'utilisation de robots dans les secteurs manufacturiers et logistiques

La reconquête productive

La France consomme plus qu'elle ne produit, comme en témoignent son déficit commercial structurel et celui de sa balance des transactions courantes :



Nous finançons ce déficit par l'endettement du pays et nous sommes le pays le plus désindustrialisé d'Europe, comme nous en avons fait le constat amer avec les pénuries de produits sanitaires, de médicaments, de vaccins. Les conséquences de notre désindustrialisation sont graves et multiples :

- Réduction de la croissance, car les gains de productivité dans l'industrie sont le triple de ceux des autres secteurs ;
- Intermédiaires bien rémunérés, qui forment le bataillon des classes moyennes, ce socle des démocraties ;
- Territoires en crise : l'industrie constitue le cœur de l'activité économique de nombreux territoires. 70% des usines sont implantées à proximité des villes petites et moyennes ;
- Augmentation de notre empreinte carbone : c'est le paradoxe français. Nous avons additionné de nombreuses politiques qui ont réduit les émissions de CO₂ sur le territoire national, mais par la désindustrialisation : moins de CO₂ en France, mais beaucoup plus dans le monde, via les émissions cachées dans nos importations.

La reconquête industrielle constitue donc pour la France un champ d'expansion sans égal... si l'on en juge par les parts de marché que nous avons perdues :



Le seul retour à l'équilibre de notre commerce extérieur représente 700 000 emplois.

Un nouvel urbanisme

Un enjeu important consiste à adapter les règles d'urbanisme aux mutations initiées et accélérées par la crise sanitaire, à travers les SRADDET, les SCoT et les PLU. Cela concerne en priorité les métropoles :

- Facilitation du changement de destination des locaux ;
- Moins de bureaux et transformation d'une partie du parc en logements ;
- Moins de surfaces commerciales et transformation des zones commerciales en lieux de vie par la construction de logements ;
- Plus de locaux logistiques ;
- Des logements plus grands avec un accès à un espace extérieur sous la forme de balcons et de terrasses ;
- Une densification repensée en termes de mixité fonctionnelle et d'une place plus importante dédiée aux espaces verts. L'urbanisme doit donner le primat à la qualité de vie, viser la ville du « quart d'heure ».

Une partie significative du rebond économique est conditionnée par la modification de ces règles d'urbanisme.

La décarbonation de l'économie, du transport, du logement

Nous devons exploiter tout le potentiel de notre électricité décarbonée à 90 % pour décarboner les transports, le chauffage des locaux, la production, via des usines électriques, comme le préconise le GIEC. Une économie décarbonée ne peut qu'être électrique.

Il faut souligner la bonne articulation du plan de relance de l'économie du gouvernement avec ces enjeux, avec l'affectation de 30 milliards d'euros pour la transition énergétique, 35 milliards d'euros pour les relocalisations industrielles et 35 milliards d'euros pour la cohésion sociale et territoriale. ●



Le Think Tank
dédié à la **croissance**,
la **compétitivité** et l'**emploi**



fondationconcorde.com

17, rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris

01 72 60 54 39
info@fondationconcorde.com